



HEURES SUPPLÉMENTAIRES :

RESPECTEZ NOS EFFORTS, RESPECTEZ NOS DROITS !

Le 09/10/2025

En 2025, **FO** continue de se battre pour que le volontariat soit reconnu à SED. Comme en 2024, plusieurs dizaines de salariés de SED vont dépasser le contingent de 220 heures supplémentaires cette année. La direction propose à certains volontaires d'en faire 150 de plus, soit 370 heures supplémentaires au total... Mais elle leur demande, en échange, de signer un avenant pour refuser les 150 heures de repos prévues par la convention collective.

Ce que cela veut dire concrètement :



- 220 h + 150 h = 370 h supplémentaires, soit près de **10 semaines de travail en plus !**
 - L'avenant proposé par la direction sert à éviter d'appliquer la Contrepartie Obligatoire en Repos (COR).
 - Or, cette COR est un droit conventionnel :
- ☛ **150 heures de repos = 1 mois de congé payé supplémentaire !**

**Vous avez le droit de refuser de signer.
Aucune sanction ne peut être prise contre vous...
mais la direction risque de ne plus vous proposer d'heures
supplémentaires...**



370 heures, zéro repos ? Pas question !

Prenons le temps de réfléchir...



En s'obstinant à appliquer le moins-disant, la direction **écœure** les volontaires qui donnent plus à l'entreprise. Si nous sommes **solidaires** et **unis**, elle devra appliquer la **meilleure disposition** pour tous.

FO Safran revendique :

- Une meilleure reconnaissance des salariés volontaires pour plus de 220 heures.
- L'ouverture d'une négociation sur les heures supplémentaires à SED.
- L'application de la COR : 1 heure de repos pour chaque heure au-delà de 220.
- Une majoration à +50 % dès la 1ère heure supplémentaire, au choix du salarié (repos ou salaire).
- La transparence des compteurs d'heures sous Horoquartz.
- Le respect du volontariat : pas d'imposition des heures supplémentaires.



**Nous agissons pour une meilleure
reconnaissance de nos efforts.
Soutenez-nous, adhérez à **FO Safran** !**

fosafran.sed@gmail.com